



Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres Consulaires

OBJET : Débat d'orientations budgétaires – Année 2025

EXPOSE

L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doivent procéder à l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat a pour vocation de permettre la présentation à l'assemblée délibérante des orientations budgétaires. Il est organisé dans un délai de 10 semaines précédant l'examen des budgets primitifs.

Le document joint en annexe de la présente délibération et sur lequel s'appuie ce débat traite, entre autres éléments :

- de la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- de la structure et de la gestion de la dette,
- de la structure et de l'évolution des effectifs et dépenses de personnel.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres Consulaires » réunie le 21 janvier dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire, par son vote, donne acte au Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2025 et de la remise du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

Le débat d'orientations budgétaires est adopté
à l'unanimité sur la présentation du rapport

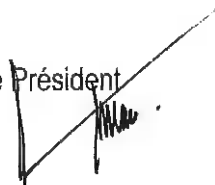
Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 janvier 2025

Le secrétaire de séance



Matthieu HAMARD

Le Président



Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20250131-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-01-2025

Publication le : 31-01-2025

Conseil Communautaire du 3



Le Président,



Alain HUNAUT



Communauté de communes

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

**Présentation en conseil communautaire
30 janvier 2025**

Projections 2024 et orientations 2025-2026

CADRE JURIDIQUE

- Conformément à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les Communautés de Communes qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doivent organiser un débat d'orientations budgétaires.
- Il est organisé dans un délai maximal de 10 semaines précédent l'examen des budgets primitifs.
- Ce débat a pour vocation de permettre :
 - d'informer sur la situation financière de la collectivité,
 - de discuter de ses orientations budgétaires.
- Ce document doit, entre autres éléments, traiter des points suivants :
 - la structure et l'évolution des dépenses,
 - la structure et la gestion de la dette,
 - l'évolution du besoin de financement annuel,
 - la structure et l'évolution des effectifs.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE

A ce jour, pas de projet de loi de finances 2025, ni de projet de loi de financement de la sécurité sociale (qui fixe les taux de cotisation sur les salaires)

- Depuis le 1er janvier, les comptes de la France sont régis par une "loi spéciale", adoptée après la censure du gouvernement de Michel Barnier. Le texte permet de prélever les impôts et de reconduire les dépenses au même niveau qu'en 2024, mais empêche tout nouveau projet
- Déclaration de politique générale du Premier ministre le 14 janvier dernier devant le Parlement. Peu d'informations concrètes mais le futur texte sera une réécriture du projet existant et non un tout nouveau document.
- Les travaux parlementaires sur le budget ont repris depuis la mi-janvier. Le gouvernement vise d'avoir un budget «avant fin-février».

⇒ Sont reprises dans ce document les principales mesures concernant les collectivités qui avaient été envisagées dans le projet de loi abandonné fin 2024. On peut imaginer que tout ou partie de ces mesures seront reprises dans le nouveau document

LES ORIENTATIONS POSSIBLES DE LA LOI DE FINANCES 2025

Coefficient de revalorisation des bases fiscales

- Les valeurs locatives cadastrales servant à calculer les bases des locaux d'habitation et des locaux industriels seront revalorisées de 1,7 %.

Suppression de l'indexation de la fraction de TVA nationale versée en compensation des réformes fiscales CVAE et TH

- Dispositif initial : dotation qui évolue comme la TVA nationale pour garantir un certain dynamisme
- En 2023 et 2024 : régularisations importantes à la baisse car surestimation des prévisions de croissance
- Envisagé 2025 : pas d'indexation, c'est le montant 2024 après régularisation qui sera versé - > plus aucun dynamisme
- A compter de 2026 : modalités d'indexation revues au réel de l'année précédente -> manque à gagner

Report de la suppression de la CVAE

- Ne change rien pour les EPCI qui perçoivent la TVA en remplacement mais alimente la réflexion sur lien fiscalité et territoire de perception de la recette fiscale

LES ORIENTATIONS POSSIBLES DE LA LOI DE FINANCES 2025

Baisse du FCVTA

- Les dépenses de fonctionnement et certaines dépenses d'investissement sorties de l'enveloppe d'éligibilité
- Baisse du taux de remboursement de 16,404 % à 14,85 %
- Interrogations sur la rétroactivité de la mesure (peu impactant pour les EPCI)

DGF

- **Maintien en volume, pas d'indexation**
- Enveloppe fermée mais augmentation de certaines dotations de péréquation (DSU et DSR)
- Probable baisse des dotations EPCI

Dotations de compensation

- Baisse du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Financement du déficit de la CNRACL

- **Augmentation des cotisations employeurs CNRACL** de 3 ou 4 points soit plus 9% à 13% par an sur 3 ou 4 années

BUDGET PRINCIPAL

Rétrospective et estimation des résultats 2024

Hors cessions - Restes à réaliser inclus en investissement dépenses et recettes

	Rétrospective					Projection
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des recettes réelles de fonctionnement	21 769 075	20 898 927	22 201 198	23 079 791	25 851 703	25 544 550
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 472 457	18 666 784	19 604 394	21 278 516	21 395 704	21 836 500
Produits cessions / recettes exceptionnelles	475 000	2 475	131 250	0	1 386 379	
Épargne brute	2 821 618	2 229 668	2 465 554	1 801 275	3 069 620	3 708 050
Taux d'épargne brute	13,3%	10,7%	11,2%	7,8%	12,5%	14,5%
Total des recettes réelles d'investissement	481 982	700 393	2 911 963	1 633 629	1 818 745	15 703 072
Total des dépenses réelles d'investissement	3 074 706	4 024 118	4 364 240	5 767 275	7 073 072	18 812 275
Fonds de roulement fin d'exercice	8 267 086	7 175 504	8 441 844	6 072 156	5 273 828	5 872 675
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	5 597 984	5 134 199	5 911 163	5 350 395	4 957 332	8 533 435
Ratio de désendettement	1,98	2,3	2,4	2,97	1,61	2,3

Budget principal – orientations 2025-2026

Des dépenses qui progressent

- Augmentation des frais de fonctionnement liés aux nouveaux investissements à l'image du multi-accueil de la Borderie mais également au maintien d'une offre de service performante
- En matière de frais de personnel, une augmentation de 800 K€ serait à prévoir de CA à BP intégrant une hypothèse à confirmer concernant le taux fixé pour la part patronale de la cotisation CNRACL
- Augmentation des frais financiers liée à l'augmentation du recours à l'emprunt et à la hausse des taux

Une fragilité des recettes

- Incertitudes sur l'évolution des dotations et compensations d'Etat (aux mieux figées en euros constants)
- Croissance moins dynamique qui implique un coefficient de revalorisation des bases fiscales moins élevé que les années précédentes et des recettes liées à la fraction de TVA reversée figées,
- Des subventions réduites, l'arrêt de l'éligibilité au FCTVA des dépenses de fonctionnement et baisse probable du taux

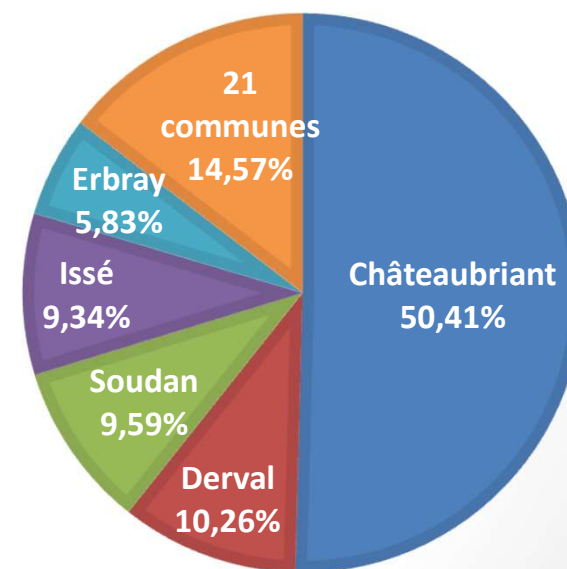
Éléments de rétro/prospective - fonctionnement

	Rétrospective			Projection	Prospective	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des recettes réelles de fonctionnement	22 201 198	23 079 791	25 851 703	25 544 550	25 700 000	26 050 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	19 604 394	21 278 516	21 395 704	21 836 500	22 840 000	23 440 000
Produits cessions / recettes exceptionnelles	131 250	0	1 386 379			
Epargne brute	2 465 554	1 801 275	3 069 620	3 708 050	2 860 000	2 610 000
Taux d'épargne brute	11,2%	7,8%	12,5%	14,5%	11,1%	10,0%

L'autofinancement revient en 2024 à son niveau d'avant crise Covid.

Evolution de la CFE depuis 2020 et répartition entre les principaux pôles d'activités

CFE	2020	2021	2022	2023	2024
CFE + allocations compensatrices	3 492 328	3 823 349	4 023 498	4 381 278	4 717 569



Tendances pour les années à venir :

- ⇒ Des dépenses qui progressent plus vite que les recettes
- ⇒ Risque de dégradation de l'autofinancement
- ⇒ Poursuite de la gestion active des dépenses de fonctionnement
- ⇒ Identification de sources de recettes supplémentaires

Une situation financière saine à fin 2024

- **Autofinancement en progression** = supérieur à 14 % en 2024
$$\frac{\text{Epargne brute (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement)}}{\text{Recettes de fonctionnement}}$$
 - **Ratio de désendettement bas** = 2,3 ans à fin 2024
$$\frac{\text{En cours de la dette au 31/12/N}}{\text{Epargne brute}}$$
 - **Fonds de roulement satisfaisant** = 5 873 K€
Constaté en fin d'exercice, il correspond au cumul des excédents que la collectivité a dégagés au cours du temps.
- ⇒ Permet de **maintenir l'ensemble des services existants**. A l'image du budget dédié à la culture (conservatoire, réseau de lecture publique, interventions dans les écoles, saisons culturelles...) qui sera maintenu malgré le désengagement de certains partenaires.
- ⇒ Permet de **poursuivre le développement de certains services** (ouverture de nouvelles places d'accueil de jeunes enfants)
- ⇒ Permet de **maintenir inchangés les taux de fiscalité** (taux de CFE le plus bas du département et des intercommunalité limitrophes)
- ⇒ Une **capacité d'emprunt** permettant d'engager les investissements programmés

Investissements 2024-2026

	BP 2024	CA 2024 + RAR	2025	2026	2027 et s.
Espace Dauphins	11 400 000	10 409 461	300 000	300 000	
Terrains synthétiques travaux et études		12 600	1 500 000	500 000	500 000
Piste d'athlétisme (rénovation)			200 000	200 000	
Terrains de padel			150 000	150 000	
Multi-accueil Borderie (travaux et mobilier)	300 000	265 295	soldé		
Cuisine maison de l'enfant	120 000	26 050	105 000		
Multi-accueil Terrasses	70 000		237 500	237 500	
Multi-accueil Saint Vincent	100 000		100 000	100 000	
Pole enfance jeunesse Borderie			312 000		
Bâtiment tertiaire	400 000	193 138	soldé		
Bibliothèque de St Aubin				50 000	300 000
Rénovation ex maison retraite Derval			50 000	100 000	
Offre accueil touristique / Courbetière	77 000	74 403	50 000	400 000	400 000
Offre accueil touristique / 23-25 rue du Château			50 000	400 000	400 000
Mobilité vélos	175 000	208 215	306 000	100 000	100 000
GEMAPI	225 000	99 018	150 000	150 000	150 000
Jardins partagés site de la gare			250 000		
SCOT				180 000	
44 000 arbres	44 000	22 160	44 000	44 000	
Fonds de concours patrimoine religieux			50 000	250 000	
Fonds de concours "classique" + santé	250 000	242 890	250 000	250 000	
OPAH	340 000	228 773	496 000		
Récurrent et divers	1 389 000	849 639	1 585 000	1 200 000	1 200 000
RESTES A REALISER 2023	5 748 219	5 748 219			
	20 638 219	18 379 861	6 185 500	4 611 500	

Prospective 2025 et 2026

➤ Hypothèses :

- Fonds de roulement fin 2024 présenté après restes à réaliser (réhabilitation Dauphins en dépenses et en recettes et emprunt de 4 000 K€ inclus)
- Investissements selon tableau présenté page précédente
- Anticipations de résultat des exercices 2025 et 2026 tenant compte de l'impact de l'ouverture de nouveaux services à la population

Fonds de roulement fin 2024	5 873 000
Résultat fonctionnement 2025 et 2026	4 800 000
Investissements 2025 et 2026	-10 797 000
Hypothèse FCTVA + subventions	1 500 000
Remboursement capital dette existante	-1 100 000
Emprunt nouveau	1 600 000
Fonds de roulement fin 2026	1 876 000

- Emprunt de 1 600 K€ nécessaire pour maintenir un fonds de roulement minimal en dehors de tout nouveau projet
- *A fin 2026, après tirage de l'emprunt de 4 000 K€ et d'un nouvel emprunt de 1 600 K€, le capital restant dû pourrait être de l'ordre de 13 000 K€ soit une capacité de désendettement de 6,5 ans sur la base d'un résultat de 2 000 K€*

Capacité d'investissement et autofinancement

- La capacité d'investissement des exercices suivants repose sur :
- L'autofinancement dégagé sur l'exercice (résultat net de fonctionnement)
 - Incertitudes sur les recettes fiscales à venir
 - Augmentation des dépenses de fonctionnement liée au développement des services à la population
 - Augmentation importante des frais financiers en lien avec les emprunts
 - Les subventions obtenues
 - La possibilité de procéder à de nouveaux emprunts

Ainsi dans la continuité des simulations précédentes, au delà de 2026 :

Remboursement capital des emprunts	700 K€
<u>Investissements récurrents</u>	<u>1 800 K€</u>
Résultat de fonctionnement nécessaire	2 500 K€

Pour financer les investissements récurrents et le remboursement du capital des emprunts en l'absence de nouveaux projets

⇒ **La capacité à maintenir un autofinancement suffisant est un enjeu majeur**

DETTE AU 31/12/2024

DETAILS ENDETTEMENT AU 31/12/2024 – budget principal

Synthèse

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
8 533 435 €	2,84%	19 ans et 9 mois	7

Par type de risque

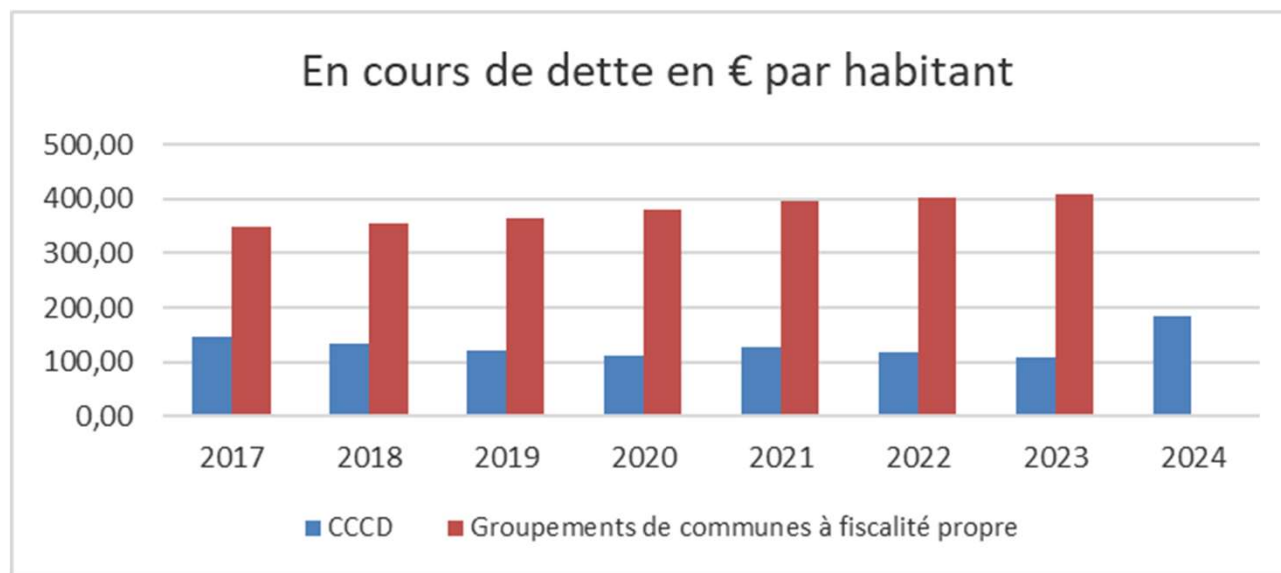
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	6 146 556 €	72,03%	2,39%
Variable	30 500 €	0,36%	2,73%
Livret A	2 356 378 €	27,61%	4,00%
Ensemble des risques	8 533 435 €	100,00%	2,84%

DETTE AU 31/12/2024

En 2024, afin de bénéficier de taux d'intérêt intéressants et de faciliter la gestion de trésorerie, la CCCD a contracté un emprunt de 4 000 K€. Cet emprunt fera l'objet d'un tirage selon les besoins en 2025 ou 2026.

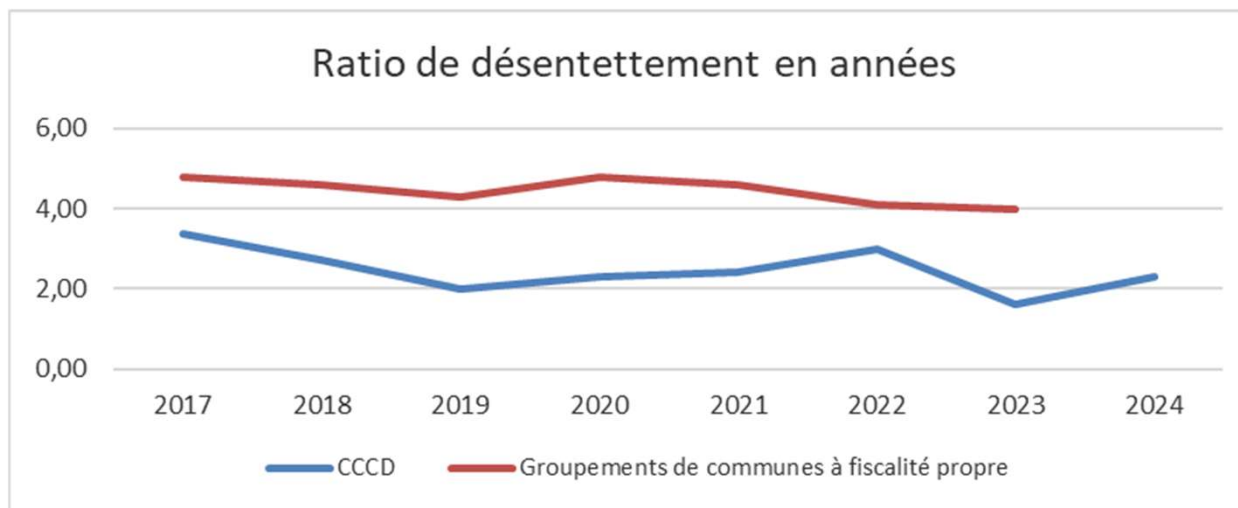
En conséquence, il n'apparaît pas dans les états de la dette au 31/12/2024.

Collectivité peu endettée à fin 2024



DETTE AU 31/12/2024

Avec une bonne capacité de désendettement (en cours de dette rapporté à l'épargne brute)

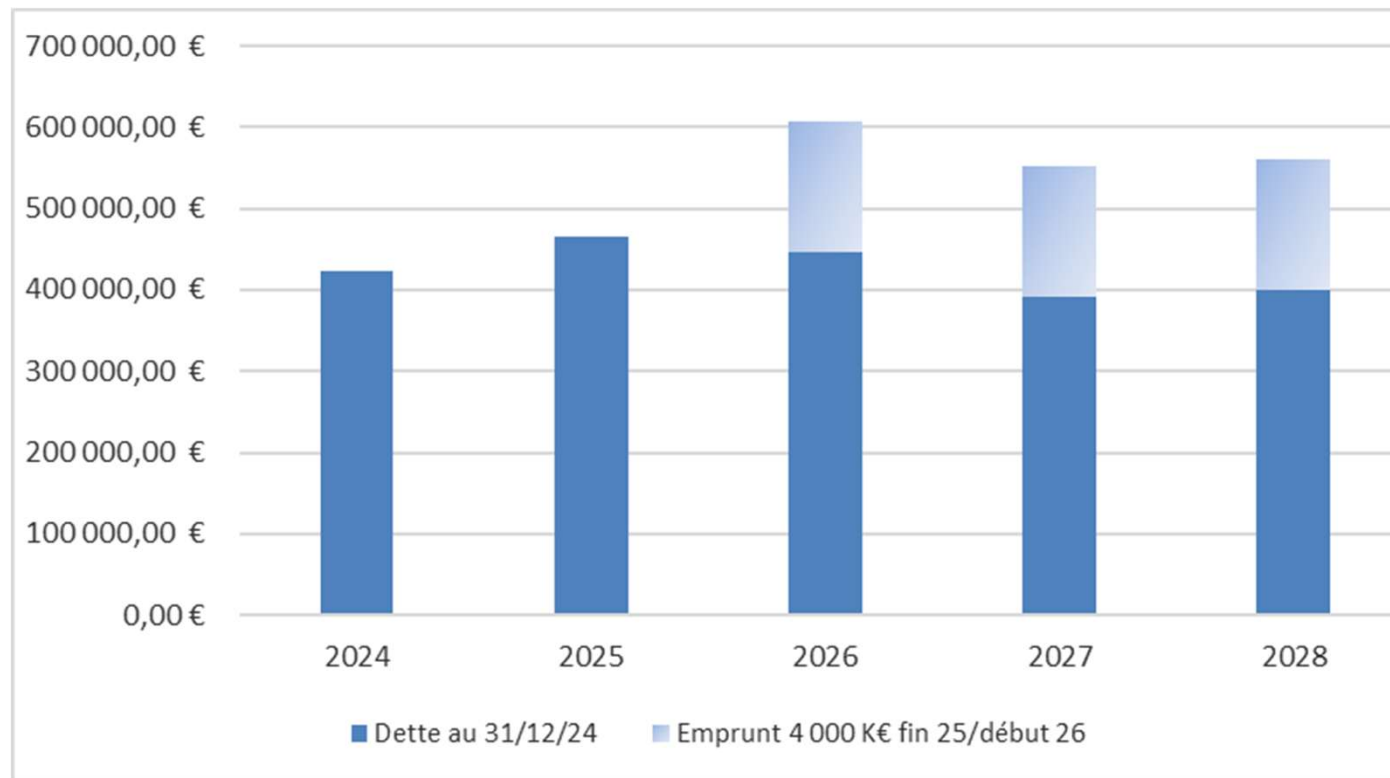


La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 avait défini, pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupements, un plafond national de référence.

Il s'établissait à **12 ans** pour les communes et EPCI.

DETTE AU 31/12/2024

Profil d'extinction de la dette au 31/12/2024



ENDETTEMENT AU 31/12/2024

budgets annexes

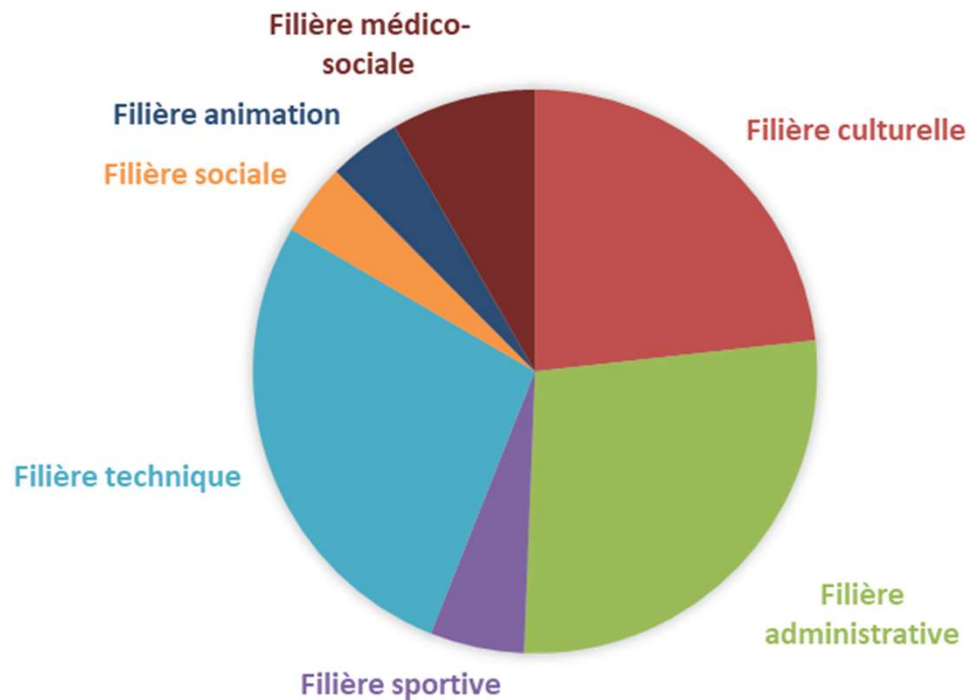
Sur le budget annexe SICTOM, en 2022, un emprunt de 1 200 K€ a été réalisé au taux fixe de 2,5 %.

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours moyen	1 131 665,86 €	1 083 015,76 €	1 033 198,26 €	982 123,60 €	929 825,04 €
Capital payé sur la période	48 048,02 €	49 260,54 €	50 503,64 €	51 778,11 €	53 084,76 €
Intérêts payés sur la période	28 380,26 €	27 167,74 €	25 924,64 €	24 650,17 €	23 343,52 €
Taux moyen sur la période	2,49%	2,49%	2,49%	2,49%	2,49%

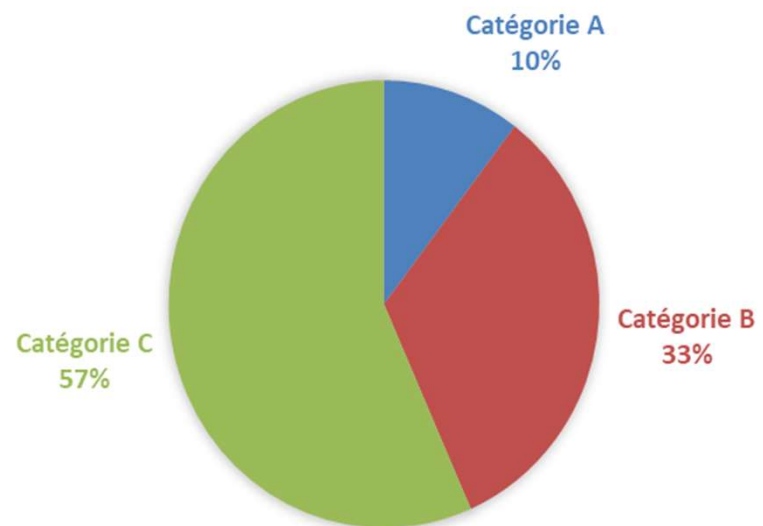
Pas d'autre emprunt à ce jour sur les budgets annexes

ELEMENTS SUR LA STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL

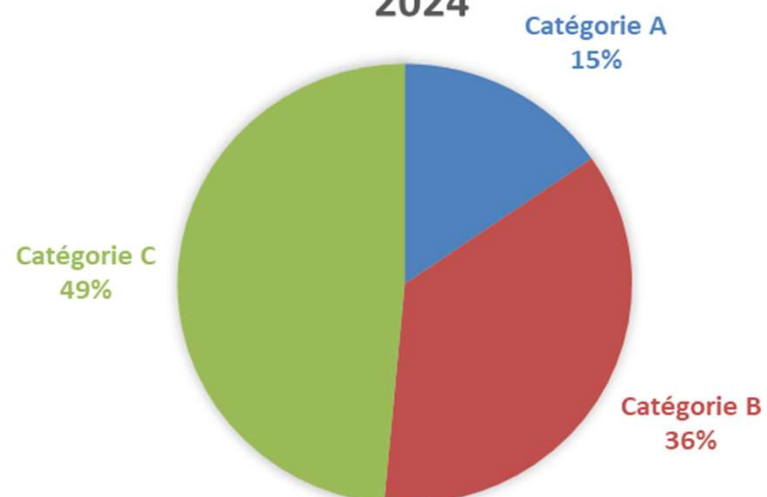
RÉPARTITION PAR FILIÈRES EN 2024

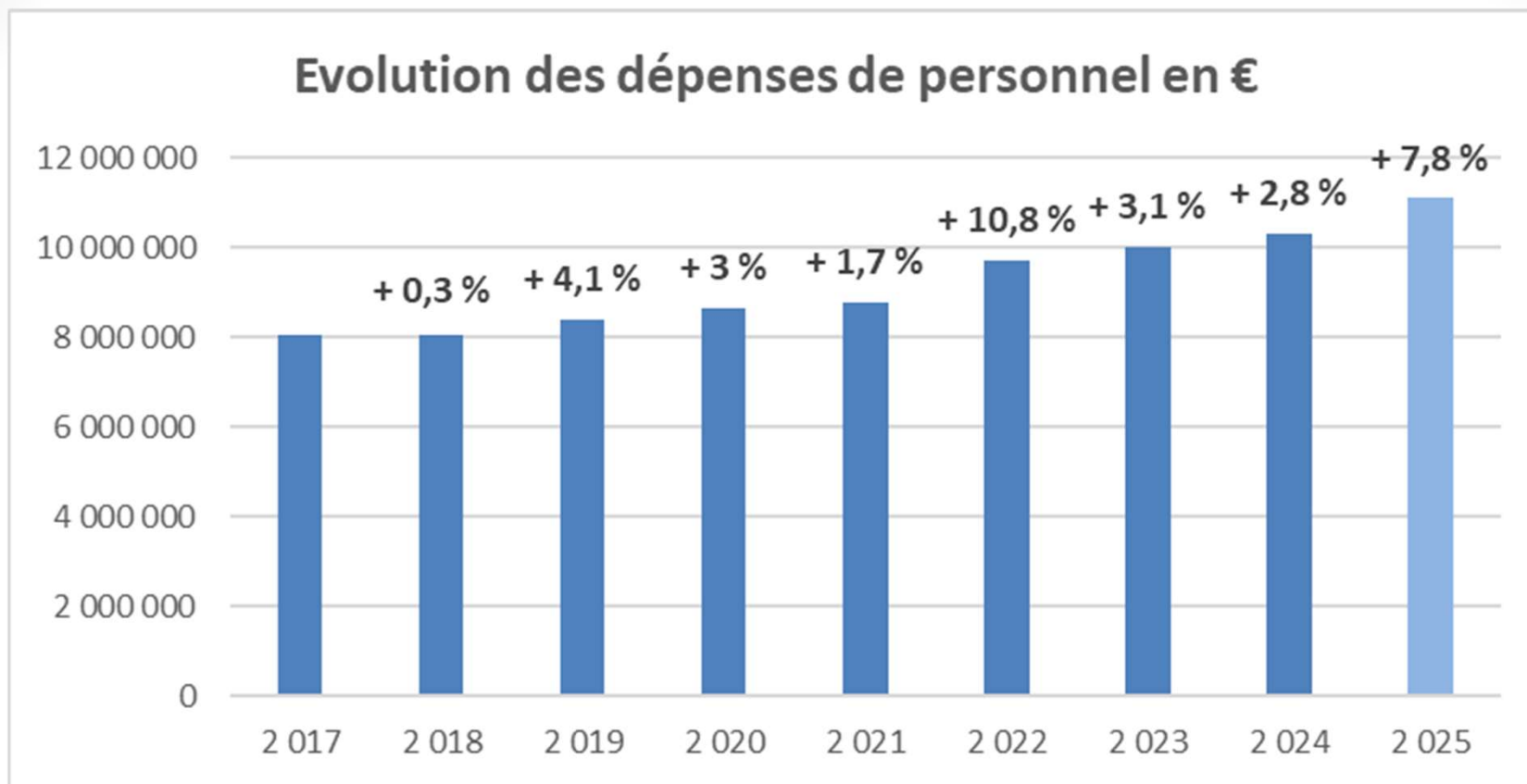


RÉPARTITION PAR CATÉGORIES EN 2017



RÉPARTITION PAR CATÉGORIES EN 2024





En 2025

- Ouverture en année complète du multi accueil de la Borderie
- Prise en charge à 50 % de la cotisation, devenue obligatoire, à un contrat de prévoyance
- Augmentation de la cotisation CNRACL

BUDGETS ANNEXES

Des budgets (TEOM, REOM et SPANC) qui doivent arriver à l'équilibre sans intervention du budget général → financement par les usagers du service

Le budget office de tourisme, service public administratif, dont l'équilibre se fait grâce à une subvention du budget principal

Des budgets de type lotissement (Immobilier d'entreprises et Zones d'activités) qui ont vocation à s'équilibrer sur la durée de l'opération.

Après une phase de financement des investissements, l'équilibre se fait dans le temps en fonction des ventes réalisées.

Le budget transports, service dont l'équilibre se fait grâce à une subvention du budget principal

Budget SICTOM – Ordures ménagères secteur Castelbriantais

En fonctionnement

- Le résultat net de l'exercice devrait atteindre 450 K€ soit un excédent après prise en compte des excédents antérieurs de l'ordre de 1 200 K€
- Les bases de TEOM seront augmentées de 1,7 % correspondant à la revalorisation des bases forfaitaires
- **Proposition de neutraliser cette hausse en réduisant les taux de 1,7 %**

En investissement

- Excédent cumulé de l'ordre de 1 500 K€ après prise en compte des restes à réaliser
- > Fonds de roulement à fin 2024 de l'ordre de 2 700 K€**

Investissements 2025

✓ En dépenses

- 2 bennes = 474 K€
- Bacs, colonnes et composteurs = 100 K€
- Travaux nouvelle déchèterie = 2 300 K€
- Matériel et équipements déchèteries = 200 K€

✓ En recettes

- Subvention DETR = 100 K€
- Valorisation terrain ex-déchèterie = 300 K€
- FCTVA = 450 K€ (selon taux en vigueur)

Budget REOM – Ordures ménagères secteur Derval

En fonctionnement

- Le budget devrait atteindre tout juste l'équilibre en exploitation en 2024
- Résultat cumulé autour de 115 K€
- Les tarifs de la REOM ne sont soumis à aucune évolution automatique.
- **Proposition de maintenir les tarifs 2024 pour 2025**

En investissement

- Excédent cumulé de l'ordre de 230 K€ après prise en compte des restes à réaliser
- Pas d'investissement important prévu en 2025
- Investissements récurrents : remplacement des bacs et colonnes d'apport volontaire, travaux d'entretien de la déchèterie, petit matériel et équipements

Budget zones d'activités économiques

Déficit prévisionnel à fin 2024 = 3 400 K€

Ce déficit correspond à la valeur (coût de revient) des terrains et aménagements inscrits au bilan, la valeur commerciale de ces biens est supérieure à ces montants.

A fin 2024, le montant des promesses de vente déjà signées sur le budget zones s'élève à près de 2 000 K€

Prévisions 2025 et suivantes

- Acquisitions foncières -> 1 000 K€ lissés sur 3 ans
- Poursuite des travaux de requalification de la zone Horizon
- Enveloppe pour entretien et aménagements des zones existantes

	2024	2025	2026	2027	2028
Déficit début d'exercice	-3 214 000	-3 400 000	-4 163 333	-5 746 667	-6 196 645
Recettes de l'exercice	2 663 000	820 000		1 133 355	
Acquisition réserve foncière		-333 333	-333 333	-333 333	
Travaux zone Horizon	-1 207 000	-750 000	-750 000	-750 000	
Aménagements de voirie Estuaires	-1 342 000				
Entretien et aménagements diverses zones	-300 000	-500 000	-500 000	-500 000	-500 000
Déficit en fin d'année	-3 400 000	-4 163 333	-5 746 667	-6 196 645	-6 696 645
Valorisation commerciale du stock de terrains	6 700 000	5 880 000	5 880 000	8 246 645	8 246 645

Budget Immobilier d'entreprises

- Déficit du budget à fin 2024, après construction des ateliers-relais de Soudan 120 K€
- Ce déficit correspond à la valeur (coût de revient) des bâtiments inscrits au bilan. A fin 2024, la valeur commerciale de l'ensemble des bâtiments actuellement disponibles à la location ou à la vente est supérieure à 2 000 K€.

Budget 2025-2026

- Envisager le remboursement de l'avance de 100 K€ consentie par le budget principal de la CCSD
- Provisions pour travaux et équipements sur les bâtiments en location et le quai des entrepreneurs
- Poursuite de la construction d'ateliers relais dans les communes

Budget SPANC

- Ce budget s'équilibre seul, sans participation du budget principal grâce à la facturation aux usagers des prestations réalisées.
- Les contrôles sont réalisés par un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché de prestations de service, ce marché arrive à son terme en mai 2025.
- A fin 2024, le déficit de ce budget sera de l'ordre de 4 300 €.
- Pour retrouver un équilibre, une réflexion sur l'évolution de la grille tarifaire est à envisager.
- Cette réflexion sera à mener en 2025 en lien avec l'analyse des offres dans le cadre du renouvellement du marché de prestation de service.

Budget Office de Tourisme

- Ce budget porte en dépenses les frais de fonctionnement du bâtiment de l'Office de tourisme, des animations organisées sur le territoire, la conception et l'impression de documents touristiques, une billetterie pour les manifestations, des achats pour la boutique et des charges de personnel
- Les recettes propres du service se montent à environ 25 000 euros par an
- Le budget est en équilibre grâce à une subvention, inchangée depuis plusieurs années, du budget principal de 200 K€ -> pas de changement prévu en 2025
- Poursuite des actions déjà engagées en 2025

Budget Transports

- Ce budget retrace les dépenses et recettes en lien avec le C'bus, les transports scolaires et le transport à la demande (TAD)
- En dépenses : le marché passé avec le transporteur pour le C'bus, la participation versée à la région pour le transport à la demande des 70 à 74 ans et des charges de personnel
- En recettes : la contribution de la Région suite au transfert de la compétence C'bus et une participation de la région par élève pour le transport scolaire et la surveillance de la plateforme.
 - **Cette participation représente en moyenne 44% des recettes du budget**
- Ce budget est équilibré par une subvention du budget principal
 - Sur 2024, le montant de la subvention a été de 283 500 €
 - Pour 2025, elle devrait être plus élevée en lien avec l'évolution croissante du service

C'bus -> 38 269 montées en 2024 (+13 % par rapport à 2023)

TAD -> 27 487 voyageurs dont 1634 70/74 ans (croissance de 56% du nombre total de trajets)

Scolaires -> 3 177 élèves inscrits à la rentrée 2024

Une situation financière saine

- Permet de maintenir le niveau d'engagement afin de poursuivre l'amélioration des services offerts à la population,
- Pas d'augmentation de la fiscalité,
- Poursuite des actions engagées en investissement : le multi-accueil des Terrasses, la réhabilitation de l'espace Dauphins, des actions en faveur de la mobilité et de l'enfance jeunesse.
- Engagement de nouveaux investissements
 - dans le domaine du sport comme le terrain synthétique, les terrains de padel et la rénovation de la piste d'athlétisme,
 - lancement de la phase travaux de la nouvelle déchèterie.
- Poursuite de la politique de solidarité intercommunale au travers
 - des fonds de concours dont le fonds de concours santé,
 - du dispositif 44 000 arbres,
 - du lancement d'une étude recensant le patrimoine religieux.
- Pas de nouvel emprunt sur 2025.
- La maîtrise des dépenses reste un enjeu majeur pour préserver la capacité de la collectivité à investir pour les années suivantes.

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Simone GITEAU
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER
	M. Rudy BOISSEAU			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Claudie SONNET			X	P	Mme Christine BOURDEL
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Edith MARGUIN
	DERVAL	M. Dominique DAVID	X			
Mme Jacqueline LEBLAY		X				
M. Michel HORHANT		X				
Mme Laurence LE BIHAN				X	P	M. Philippe DUGRAVOT
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	M. Matthieu HAMARD
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC			X		
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé de TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	M. Alain HUNAUT
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X		
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur Matthieu HAMARD

AR-Préfecture

044-200072726-20250131-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-01-2025

Publication le : 31-01-2025



Le Président,

Alain HUNAUT